

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2025

Séance du 02 avril 2025

N° 09

Objet : Subvention Amicale du personnel A2P2A

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le deux du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-sept du mois de mars 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Bruno ACCIAI

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit (jusqu'au rapport n° 38), DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 24), HONNORAT Michèle (jusqu'au rapport n° 38), JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n°04), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (jusqu'au rapport n° 36), PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert (jusqu'au rapport n° 24), SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques (jusqu'au rapport n°24)
BARDIN Chantal a donné pouvoir à DENEUVE Jérôme
COMTE Jean-Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à SEVENIER Jean
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert (jusqu'au rapport n° 24)
MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n°05)
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, CHALVET Gilles, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20250402-09_02042025

Monsieur REINAUDO Gilbert, rapporteur, expose ce qui suit :

L'association Amicale du personnel A2P2A instaurée en mars 2018 a pour but de créer des liens entre ses adhérents, de promouvoir toutes activités de loisirs culturels et sportifs, de permettre aux adhérents de bénéficier de divers avantages et diverses actions sociales (bons d'achat pour Noël, mariage, naissance, adoption, départ à la retraite...)

Peuvent adhérer à l'Amicale du personnel A2P2A tous les agents de Provence Alpes Agglomération stagiaires, titulaires ou contractuels de plus de 6 mois d'ancienneté et bénéficiant d'un contrat d'une durée supérieure à six mois sur l'année en cours, travaillant à temps complet, partiel ou en congé parental figurant sur la liste des effectifs de la collectivité.

L'Amicale du personnel A2P2A sollicite auprès de Provence Alpes Agglomération :

- une subvention au titre de l'année 2025 d'un montant de 46 000 €.

Il est proposé :

- D'attribuer une subvention de 46 000 €, pour l'année 2025, à l'Amicale du personnel A2P2A,
- D'approuver la convention d'objectifs telle que jointe en annexe,
- De dire que les crédits seront inscrits au budget,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE : 11 AVR. 2025



Le secrétaire de séance,

Bruno ACCIAI